



Commune de Manonville

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2018**

Présents : BERRAUD Alexandre, DOHR Hervé, GERWIG Christelle, GUENSER Michel, LEMOY Odile, SCHARPF Raymond, THIERY Patrick, WILLAUME Franck et WODLING Nadine

Excusés : BERNARD Claude et LECOMTE Nicolas

DECISIONS DU CONSEIL

■ Vote du compte administratif 2017, à l'unanimité

Fonctionnement

- Dépenses	182 667,91
- Recettes	163 795,90
- Déficit	- 18 872,01
- Excédents antérieurs	+ 132 245,48
- Résultat au 31/12/2017	+ 113 373,47

Investissement

- Dépenses	196 512,86
- Recettes	164 556,90
- Déficit	- 31 955,96
- Déficit antérieurs	- 8 888,59
- Résultat au 31/12/2017	- 40 884,55

Résultat global de l'exercice 2017 : 113 373,47 – 40 884,55 = 72 528,92

■ Vote du budget 2018, à l'unanimité

Fonctionnement

- Dépenses	169 673,92
- Recettes	169 693,92

Investissement

- Dépenses	152 244,55
- Recettes	152 244,55

■ Vote des taux d'imposition des taxes locales 2018

Le conseil vote à l'unanimité une augmentation de 1,5 %

- Taxe d'habitation : 8,97 %
- Taxe foncière (bâti) : 8,42 %
- Taxe foncière (non bâti) : 24,21 %.

- Vote la somme de 300,00 € au compte 6713 « secours et dots ».
- Devis acceptés
 - ONF pour le d'épaississement des jeunes feuillus parcelles 11,12 et 13 d'un montant de 3 934,85 € TTC.
 - Houot Végétaux, pépiniériste à Domgermain pour l'achat de fleurs et d'arbres d'un montant de 697,20 € TTC.
- La commune n'exerce pas son droit de préemption urbain sur les parcelles E 36 et E 391, 8 rue de la Bellevue.

INFORMATIONS

- Le CNRS informe de l'installation d'un transformateur électrique pour bénéficier de l'électricité de la station de mesure sismologique au lieu-dit « Aux Conteaux » parcelle ZC 49. Les frais sont à la charge du CNRS.
- Nettoyage de printemps,
La commission embellissement donne rendez-vous à toutes les personnes ayant à cœur la propreté de notre village **samedi 21 avril 2018 à 9 h00 devant la mairie**.
Des gants et des sacs seront fournis par la commune.
- Avec l'arrivée des beaux jours, les engins à moteur sont de retour.
Merci de veillez à respecter les horaires d'utilisation pour les relations de bon voisinage :
 - les jours ouvrables de 8 heures à 20 heures,
 - les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,
 - les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Manonville le 16 avril 2018
Le Maire,
Patrick THIERY